

REGLEMENT INNOVACT AWARDS 2016

LE CONCOURS ANNUEL D'INNOVACT CENTER

Le concours Innovact Awards, c'est l'appel à projet annuel de l'accélérateur Innovact.

Il concerne tous les porteurs de projets de création d'entreprise innovante (on parle dans ce règlement du « porteur de projet ») et dirigeants de très jeunes start-up innovantes (on parle dans ce règlement de « start-upper »), ayant un projet déjà structuré de création d'entreprise innovante ou dirigeant une jeune start-up en phase d'amorçage.

En leur faisant intégrer son accélérateur et sa promo annuelle, Innovact Center propose à une dizaine d'entrepreneurs innovants venus de toute la France (et d'ailleurs) de :

- bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un chargé de mission Innovact dédié pendant 9 mois,
- prendre place au cœur d'un écosystème local d'accompagnement de l'innovation faisant intervenir des experts disponibles, réactifs et bienveillants,
- s'installer et installer sa start-up innovante dans une ville dynamique et ambitieuse, humaine, située à 45 minutes de Paris et 30 minutes de l'aéroport Charles de Gaulle,
- peaufiner, challenger, implanter, développer son projet et sa start-up dans et depuis la métropole rémoise et l'emmener vers le succès le plus rapidement possible.

Cet accompagnement et l'hébergement sont pris en charge par Innovact Center grâce aux financements des collectivités Reims Métropole et la CCI Reims-Epernay.

Comment candidater ?

Les candidatures sont ouvertes du 3 février au 10 avril via le concours « Innovact Awards » sur le site awards.innovact.com.

Les candidatures sont enregistrées via un formulaire hébergé sur le site d'Innovact et disponible à l'adresse : <https://innovact.timkho.com/public/subscribe/rb0smk21u5/scbt7ako0s>.

A la première soumission de sa candidature, le porteur de projet ou start-upper reçoit par mail un lien lui permettant de revenir sur son dossier jusqu'à la date de fermeture de l'étape en cours (10 avril et 2 mai).

Les évaluations intermédiaires se font en ligne par les membres des comités de sélection.

L'évaluation et la sélection finales se font lors d'une épreuve de pitching devant jury.

Les entrepreneurs sélectionnés à l'issue de 2 sélections intermédiaires en avril et mai et du jury final en juin, bénéficient d'un programme d'accélération et de coaching sur-mesure pendant 9 mois, de septembre 2016 à juin 2017.

Pourquoi ?

Au terme de 2 étapes de sélection les 19 avril et 11 mai, et d'une finale le 6 juin 2016, 8 à 10 projets et toutes jeunes start-up seront invités à s'installer à Reims en intégrant la deuxième Promo Innovact à qui sera proposé un programme d'accélération de 9 mois. De septembre 2016 à juin 2017, elles feront l'objet d'un accompagnement et d'un coaching sur-mesure, parcours coordonné par Innovact Center et assuré à la fois par ses chargés de mission et par un réseau d'experts, partenaires, industriels et financeurs impliqués dans ce programme.

A l'issue de ces 9 mois d'accélération, les start-up s'installeront sur le grand territoire rémois, dont les acteurs, tant privés que publics, les chefs d'entreprise et les réseaux en place, coordonnés par Innovact Center, s'engagent à les accompagner encore tout au long de leur vie, notamment dans les premières années de développement, essentielles à la pérennité de l'entreprise.

Qui peut candidater ?

Ce concours est à destination de tous les porteurs de projets de création d'une start-up et start-uppers qui lancent une activité innovante ou comportant un caractère différenciant notoire par rapport à l'existant.

Il s'adresse aussi bien aux porteurs, étudiants ou non, d'un projet plus ou moins structuré de création d'une start-up innovante (moins de 6 mois avant la création), qu'aux dirigeants de très jeunes start-up innovantes (moins de 3 ans) en phase de commercialisation et de financement.

Il concerne les projets et start-up issus de toute la France, voire des pays francophones. La langue de candidature et de travail durant le parcours est le français.

Les candidats garantissent à l'organisateur du concours Innovact Center, qu'ils sont libres de tout engagement auprès de toute autre structure d'accompagnement de l'innovation dédiée au développement économique de son territoire, ou qu'ils le seront au moment de la sélection. Ils doivent être libres d'inscrire leur activité au RCS de Reims.

En candidatant aux Innovact Awards, les porteurs de projet / start-uppers reconnaissent automatiquement avoir lu et acceptent le présent règlement.

Les étapes de sélection et les grandes dates à retenir.

- DU 3 FÉVRIER AU 10 AVRIL : Inscriptions – Il s'agit de faire acte de candidature via un formulaire très court
- DU 20 AVRIL AU 2 MAI : Demi-finale – Il s'agit, pour les candidats sélectionnés, de confirmer son intention avec un dossier beaucoup plus complet, en fournissant des éléments concrets étayant l'activité et la stratégie envisagées
- DU 12 MAI AU 3 JUIN : Préparation des finalistes sélectionnés à l'épreuve finale de pitching devant jury par un partenaire d'Innovact qui assurera un coaching mêlant collectif et individuel
- 6 JUIN : Grand Jury de la finale :
 - o Matinée : pitching à Reims (présentations à l'oral devant un jury d'experts, chefs d'entreprise, et journalistes)

- o Après-midi : annonce de la Promo Innovact 2016/2017 en présence des partenaires, de la presse et des réseaux d'Innovact
- DU 12 SEPTEMBRE 2016 À MI-JUIN 2017 : programme d'accélération de 9 mois (intégrant une semaine d'intégration du 12 au 16 septembre 2016 à Reims)

Les critères d'éligibilité

Les candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- Stade d'avancement : depuis les projets de création de start-up innovante (moins 6 mois) aux start-up innovantes créées (3 ans maximum)
- Projet innovant : c'est-à-dire nouveau produit / service / technologie ou nouvel usage issu de technologies existantes, ou produit / service existant adressant un marché non encore touché
- Tout domaine d'activité et tout type d'innovation : technologique ou non, sociale, de process, etc.
- Ancrage territorial : pas d'engagement en cours avec des collectivités ou structures de développement économique territorial
- Entrepreneur désireux de s'installer sur le grand territoire rémois : le candidat signe un engagement à créer et installer sa start-up à Reims

En candidatant aux Innovact Awards, les porteurs de projet et start-uppers reconnaissent avoir lu et acceptent le présent règlement. Tout manquement ouvre la possibilité à l'organisateur d'évincer le ou les contrevenants.

Les lauréats qui auront été sélectionnés lors de la finale le 6 juin 2016 seront soumis, dès le début de leur accélération en septembre 2016, au respect d'une convention d'accélération qui complètera le présent règlement, et en prendra le relais sur certains points.

A noter que tout dossier incomplet au moment de la clôture du formulaire ne sera pas pris en compte.

Les critères de sélection

Les comités de sélection intermédiaires seront constitués d'experts de l'accompagnement de l'innovation, des partenaires et financeurs d'Innovact Center. Le jury final est constitué d'experts nationaux, de chefs d'entreprises locaux ou créant de la valeur en local, de journalistes.

Les membres des 2 comités de sélection intermédiaires des 19 avril et 10 mai et les jurés du 6 juin 2016 évalueront tous les candidats sur des critères partagés :

- **Le marché** : son potentiel commercial, son originalité
- **L'équipe** : le profil entrepreneurial et la cohérence / complémentarité de l'équipe
- **La créativité** : le niveau d'innovation du projet
- **Le duo produit / marché** : son adéquation, son potentiel
- **Le business model** : son originalité, sa pertinence, sa cohérence
- **Le lien avec le territoire rémois** : même si le concours est générique, à qualité égale, certains dossiers seront privilégiés s'ils s'inscrivent dans un domaine que le territoire 1/ maîtrise particulièrement avec des éco-systèmes et des outils déjà ou bientôt en place, ou 2/ identifie comme source de création d'emplois non délocalisables en Champagne-Ardenne.

Ainsi, les projets qui :

1/ seraient en lien direct ou indirect avec certains domaines d'activité :

- o domaines d'innovation stratégiques identifiés dans la S3 Champagne-Ardenne :
 - Optimisation des performances, de la transformation et de l'utilisation des matériaux
 - Développement de la bio-économie ancrée sur une bioraffinerie territorialisée et associée à des pratiques agricoles et viticoles adaptées et durables
 - Création d'offre de soins et de services aux personnes fragiles ou dépendantes
- o Offres / services / innovations proposés dans le cadre de :
 - l'usine du futur (connectique, robotique, électronique, etc.)
 - la transformation numérique territoriale
 - les énergies renouvelables

2/ auraient un potentiel avéré de mise en relation fortement pertinente et évidente avec un ou des acteurs du territoire reconnus internationalement dans leur spécificité : ex : Centre de calcul Roméo à l'URCA, Centre National de gestion des ENR de Châlons...

pourront être privilégiés face à d'autres de qualité équivalente par ailleurs.

- **Impression générale** : les qualités techniques et humaines du projet, son ouverture, sa vision, sa transparence sont des éléments que les experts seront amenés à évaluer, apprécier, consciemment ou non, et viendront évaluer dans une note d'impression générale.

Le jury sera souverain de la nomination des start-up et projets composant la promo 2016/2017. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Les membres des comités de sélection et du jury final, ainsi que l'organisateur, sont tenus à la confidentialité sur tout ce qui leur est partagé dans le cadre de ce concours et s'y engagent en signant un accord de confidentialité sans lequel aucun dossier ne leur est fourni.

Les lauréats

Les projets et start-up sélectionnés à l'issue du grand jury final du 6 juin 2016 seront annoncés le jour-même, en présence des membres des réseaux d'Innovact Center : presse, partenaires, experts, etc. : ils sont alors labellisés « Lauréats Innovact Awards ».

Les porteurs de projet et start-up pourront utiliser ce label dès l'annonce des résultats, dans toute la communication qu'ils feront pour leur projet / start-up.

Pour être labellisés, les candidats doivent avoir suivi toutes les étapes, être présents lors de l'annonce le 6 juin après-midi et respecter les engagements précisés dans ce règlement.

Aucun dédommagement ou indemnité ne pourra être demandé, ni par les lauréats, ni par les projets et start-up non retenus.

Les engagements des lauréats

Les porteurs de projet et start-up s'engagent, s'ils sont sélectionnés,

1/ à participer à 2 événements avant la signature en septembre de leur convention d'accélération, à savoir :

- si elle se confirme, la journée / soirée découverte de Reims : elle est susceptible d'être planifiée en juin 2016, pour l'ensemble de la promo 2016/2017,
- la semaine d'intégration aura lieu du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2016. Elle se déroule à Reims et nécessite la présence des créateurs / associés pendant les 5 jours.

2/ à suivre le programme d'accélération de 9 mois de septembre 2016 à juin 2017, ce dernier faisant par ailleurs l'objet d'une convention d'accélération signée en septembre et qui complète et prend le relais du présent règlement. Ce programme se déroule à Reims.

3/ Bénéficiaire de ces 9 mois d'accélération engage le projet / la start-up à installer son siège / son activité à Reims afin d'y créer de la valeur et de l'emploi.

En postulant aux Innovact Awards, les candidats acceptent le présent règlement dans son intégralité et toute communication faite autour des résultats finaux, y compris utilisant leur image et une présentation synthétique de leur projet (qui serait soumise à leur validation). Ils acceptent également de se prêter au jeu d'éventuelles interviews.

Le programme d'accélération

Le programme de 9 mois imaginé par Innovact Center et les membres de son équipe pédagogique commence en septembre 2016 et se termine en juin 2017.

Il propose une base collective tout en intégrant un dimensionnement sur-mesure du parcours de chaque porteur, après étude approfondie du projet et de ses besoins.

Il est pris en charge par les financeurs d'Innovact Center et fait intervenir les compétences des chargés de mission d'Innovact ainsi que celles des experts et partenaires issus du réseau national voire européen de l'accélérateur.

Les engagements d'Innovact Center

En sélectionnant sa promo annuelle, Innovact Center s'engage pendant les 9 mois de programme, à mettre tout en œuvre pour faire avancer le projet, la création et le développement de la start-up, son ancrage sur le territoire rémois et son développement aux niveaux national et international. Cela comprend notamment (liste non exhaustive) :

- hébergement dans les locaux d'Innovact Center au 58, avenue du Général Eisenhower à Reims, avec la mise à disposition d'espaces partagés et collaboratifs ;
- programme sur-mesure de développement du projet assuré à la fois par Innovact Center et l'ensemble de ses partenaires et experts locaux et nationaux (finalisation du projet, création de la start-up, développement technologique, économique, etc.) ;
- soutien et accompagnement du porteur de projet, écoute et disponibilité, évaluation des compétences, coaching... ;
- soutien et accompagnement au financement de la start-up :
 - o accompagnement à la levée de fonds publics pour la réalisation de la preuve de concept ou la faisabilité,
 - o accompagnement à la levée de fonds privés quand le projet s'avère être prêt pour cette démarche,
 - o développement commercial ;

- mises en relation au quotidien avec les contacts les plus pertinents ;
- aide à l'implantation à Reims avec recherche de locaux, aide au recrutement, soutien à l'installation familiale, etc. ;
- intégration dans les réseaux économiques et technologiques de Reims et sa région ;
- suivi et soutien pérennes dans le temps, en particulier pendant les premières années d'activité.

Le contenu du parcours personnalisé est défini au début du programme en accord avec le lauréat et complété au fil des besoins, tout au long des 9 mois, en fonction des priorités et budgets disponibles, et du respect effectif des règles de fonctionnement par le porteur de projet ou start-upper et son équipe.

Résiliation

A compter du jour de sa labellisation le 6 juin 2016, et jusqu'à la fin du programme d'accélération en juin 2017, le porteur de projet ou start-upper se réserve le droit d'abandonner à tout moment sa qualité de lauréat avec un délai raisonnable de prévenance, en accord et après échange transparent avec l'équipe Innovact Center, si cela s'avère nécessaire.

Innovact Center se réserve le droit de neutraliser le label de lauréat à tout moment et sans délai :

- dans le cas où le porteur de projet ou start-upper ferait l'objet d'une mise en examen qui débiterait pendant le programme, quel qu'en soit le motif, et pour toute la durée de cette mise en examen,
- dans le cas où la start-up créée viendrait à ne plus être à jour de ses obligations fiscales et sociales pendant son programme, mais mettrait aussitôt en œuvre des actions de régularisation, et ce pour le temps de cette régularisation.

Dans l'intervalle de temps de neutralisation du label, Innovact Center limitera son accompagnement à des actions qui ne demandent pas de ressources particulières, ni humaines ni financières.

Innovact Center se réserve le droit de retirer le label de lauréat à tout moment :

- sans délai dans le cas où le porteur de projet ou start-upper :
 - o ne respecterait pas ses engagements vis-à-vis d'Innovact Center (tels que mentionnés dans ce règlement puis dans la convention d'accélération une fois cette dernière signée courant septembre 2016) et refuserait d'y remédier après échange avec l'équipe d'Innovact Center,
 - o aurait un comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public,
 - o s'avèrerait, malgré ses déclarations dans le cadre de sa candidature, avoir un casier judiciaire qui ne serait plus vierge,
 - o s'avèrerait, malgré ses déclarations dans le cadre de sa candidature, faire l'objet d'une enquête en cours,
 - o s'avèrerait, contrairement à ses déclarations lors de sa candidature, avoir fait ou faire l'objet d'une condamnation, peu importe qu'elle débute avant ou pendant son programme,
- sans délai dans le cas où la start-up créée, malgré ses déclarations dans le cadre de sa candidature, ne serait pas à jour de ses obligations fiscales et sociales et ne mettrait pas en œuvre immédiatement les actions de régularisation nécessaire.

Dans le cas d'une suppression du label, Innovact Center mettra alors immédiatement fin à l'accompagnement et pourra être amené à demander réparations au porteur de projet ou start-

upper pour les ressources mises à disposition jusque-là. Le montant de ces dommages serait évalué en fonction des services et accompagnements déjà fournis.

#Reims, opération séduction dédiée aux entreprises innovantes de toute la France

Page 7 sur 7

En finançant une telle initiative et les locaux dédiés à l'entrepreneuriat innovant au sein du #58, les collectivités Reims Métropole et la CCI Reims-Epernay ambitionnent de faire de Reims une destination de choix pour les start-up ambitieuses, une ville à taille humaine et au cadre de vie agréable, une métropole dynamique, tournée vers l'avenir de ses entrepreneurs.

Elles sont en cela soutenues par d'autres acteurs, publics et privés, qui financent partiellement les actions d'Innovact Center :

- la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
- l'Union Européenne avec les fonds européens de développement régional (FEDER)
- le Département de la Marne
- l'Université de Reims Champagne-Ardenne
- le Groupe Caisse des Dépôts
- la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne
- Axon'Cable.

Les créateurs de start-up sont des créateurs de valeur ajoutée pour l'ensemble du territoire et de ses acteurs, et donc la clef du développement pérenne de cette métropole idéalement située à 30 minutes de Paris-Charles de Gaulle, un argument capital pour les entreprises désireuses d'international.

